



Séance du 9 décembre 2009 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2010
4. Informations de la Municipalité
5. Propositions individuelles
6. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 68 personnes
Présents : 40 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et accepté à l'unanimité.

3. Budget 2010

La présentation détaillée et précise du budget, animée par MM. Urs Lauper et Bernhard Büchler, est vivement appréciée par l'assemblée. L'utilisation d'un rétro-projecteur leur permettent d'expliquer clairement les difficultés de la budgétisation tant pour les encaissements d'impôts que pour la prévision de la facture sociale.

Les charges 2010 se montent à CHF 2'966'600.— et les recettes à CHF 2'388'600.--. L'excédent de dépenses se chiffre à CHF 578'000.--. Peu de variations sont à relever comparativement avec le budget 2009.

Le préavis de la commission des finances est énoncé par M. Denis Pidoux. Il est procédé au vote. Le budget 2010 est accepté avec une abstention.

4. Informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Marmillod : Le coût total du collège de la Combe se chiffre à mCHF 20,669, payé par l'ASICE. Le crédit initial était de mCHF 20,482 auquel s'est ajouté un crédit de mCHF 0,210 pour l'équipement de 4 postes de travaux manuels. Une économie de CHF 23'000.- a donc été réalisée par rapport aux crédits accordés. M. Pierre-Alain Marmillod relève la gestion rigoureuse dont a fait preuve le comité de direction pour le contrôle des travaux.

M. Laurent Chappuis :

- Moloks : Une réponse sera apportée avant la fin de l'année aux 31 oppositions qui ont suivi la mise à l'enquête. M. Laurent Chappuis confirme à M. Frank Bottini qu'un coût supplémentaire de 5 à 7%, (représentant la somme de 7 à 10'000.--) est à prévoir pour l'achat des Moloks vu les augmentations de prix annoncées pour 2010 par l'entreprise Miauton.

- Le Plan des arbres de la commune est en cours
- La Garderie Arc-en-Ciel a déménagé au Collège de la Chavanne et une nouvelle garderie de 30 places est prévue pour la rentrée 2010.
- Le prix des sapins de Noël passera à CHF 15.-

M. Pierrick Viguet :

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux sera envoyé prochainement au Canton. Des coûts d'entretien et d'investissement seront à planifier dès l'année prochaine.

5. Propositions individuelles

M. Pierre-Alain Marmillod confirme à M. Roger Ammann qu'une décision concernant la remise en état du terrain de foot et de la buvette sera prise au printemps 2010, car la commune attend toujours une réponse de l'équipe initialement intéressée à son utilisation.

M. Yves Roure se demande pourquoi la commune attend une décision d'un club de foot, alors que si le terrain était mieux aménagé, il serait plus utilisé. M. Pierre-Alain Marmillod rétorque que si les discussions en cours entre les 4 communes aboutissent, il s'agirait de construire un vestiaire vers le terrain et que le cas échéant, cela changerait la dimension du couvert.

Il est confirmé à M. Christian Blatti que l'accès à la buvette ainsi que les tarifs de location seraient gérés selon des priorités établies pour les communes concernées.

M. Jean-Marc Golaz relève l'état déplorable du chemin du Maupraz avec la construction de l'immeuble ainsi que son utilisation par des véhicules. La Municipalité lui indique que l'agente de police effectue régulièrement des contrôles, mais sans succès à ce jour. Il lui est confirmé qu'un courrier sera envoyé à l'entreprise de construction pour le nettoyage du chemin.

M. Marc Heuschkel revient sur le problème de la sécurité des enfants au milieu du village et propose de ralentir la vitesse à 30 km/h. Mme Madeleine Geiger l'informe qu'il n'est pas possible de limiter la vitesse à 30 km/h sur un axe principal. De plus, elle rappelle les mesures effectuées avec l'appareil du TCS: Celles-ci démontraient que sur 671 véhicules contrôlés, 651 roulaient déjà à moins de 50 km/h. Elle propose de reprendre l'appareil au printemps pour effectuer de nouvelles mesures. Elle rappelle également qu'en juillet la police a posé un radar, mais que personne n'a été interpellé.

Pour M. Roger Imhof, le carrefour est sécurisé et la prévention routière est à effectuer directement auprès des enfants, car la multiplication des panneaux de signalisation ne peut rien contre les rares automobilistes peu respectueux des règlements.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h35.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally